



Collège Joséphine Baker – 1place de la mémoire 86580 Vouneuil Sous Biard – 0586540120 – ce.861457s@ac-poitiers.fr

## BIENVENUE AU COLLEGE JOSEPHINE BAKER

### Lettre de rentrée – Septembre 2022

Votre enfant vient de faire sa rentrée au collège Joséphine Baker.

Ce document vous permet d'avoir les informations essentielles sur le fonctionnement de l'établissement.

#### **Les moyens de communication**

*Le mail, le téléphone* : vous pouvez contacter le collège par téléphone 05.86.54.01.20 du lundi au vendredi de 8h à 17h et le mercredi de 8h à 12h30 ou par mail [ce.861457s@ac-poitiers.fr](mailto:ce.861457s@ac-poitiers.fr).

*Le carnet de liaison* : votre enfant doit toujours l'avoir dans son sac. C'est son « passeport » au sein de l'établissement, et son « laisser passer » pour toutes sorties avant 17h. C'est un lien entre vous et nous. Il doit le présenter à tout adulte qui lui demande.

*Le site internet* : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jbaker/>

*Educonnect, Icart, Pronote* : l'accès à Pronote se fait via le portail Educonnect <https://educonnect.education.gouv.fr>. Chaque parent reçoit à l'inscription de son enfant au collège, un identifiant et un mot de passe par mail ou par courrier. Les élèves reçoivent leur identifiant et mot de passe par le professeur principal. Educonnect vous permet de faire des démarches en ligne comme les demandes de bourses. Il permet aussi d'accéder à l'environnement numérique de travail (ENT ICart), ainsi qu'à Pronote. Dans l'ENT, vous trouverez plusieurs applications de travail. Sur Pronote vous avez l'emploi du temps de votre enfant, le cahier de textes, les évaluations (les compétences sont évaluées par niveau de maîtrise : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise. Il n'y a pas de note), les absences et retards, des informations générales ou individuelles sur votre enfant. Vous pouvez communiquer, ainsi que votre enfant, avec les professeurs via Pronote avec le module « discussion ». Vous trouvez aussi sur Pronote les bulletins de fin de période et les bilans de fin de cycles 3 et 4.

#### **Les semestres, les conseils de classes et les bilans périodiques :**

L'année est découpée en *semestres* : De septembre à fin janvier et de février à début juillet.

*Deux conseils de classes* rythment l'année scolaire en fin de semestre. Les conseils de classes se déroulent à partir de fin janvier. Ce sont des réunions plénières, constituées des enseignants de la classe, des représentants des élèves et des représentants des parents. Les parents d'élèves présents, représentent les parents de la classe et non leur enfant, il en est de même pour les élèves qui représentent leurs camarades de classe. Le conseil de classe fait un bilan pédagogique pour l'ensemble de la classe et pour chaque élève. Il est établi une charte de conseil de classe.

Pour le niveau troisième, les conseils de classes sont des conseils de suivi de scolarité, où l'élève accompagné de ses parents assiste à son conseil de classe. Les parents et les élèves sont conviés via un courrier. Dans l'attente d'être reçus, les parents et les élèves prennent connaissance des différentes appréciations des disciplines.

A l'issue des conseils de classes, les *bulletins de fin de période* sont disponibles sur Pronote et envoyés par voie postale.

#### **Les rencontres parents/professeurs :**

Des réunions de rentrée sont proposées dès la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre. Des rencontres parents/professeurs se déroulent aussi à la mi- semestre en novembre et mars pour un bilan intermédiaire.

#### **La vie scolaire**



Collège Joséphine Baker – 1place de la mémoire 86580 Vouneuil Sous Biard – 0586540120 – ce.861457s@ac-poitiers.fr

**Les absences, les retards :** les parents doivent informer sans délais de l'absence ou du retard de leur enfant. A son retour au collège, l'absence ou le retard doit être justifié par écrit par l'intermédiaire du carnet de liaison.

**Les casiers** sont attribués en début d'année par la vie scolaire. Les élèves partagent un casier. Ils doivent donc avoir un cadenas avec plusieurs clés ou un cadenas à code. Les casiers sont attribués en priorité aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

**Les AED référents des classes** : chaque classe a un surveillant référent. Le nom du surveillant est communiqué en début d'année par le professeur principal et la CPE.

**Le règlement intérieur :** il est inscrit dans le carnet de liaison. Il doit être lu attentivement par les élèves et les familles.

**L'infirmier** : pour tous problèmes de santé, l'infirmière doit être contactée. Pour rappel, les élèves ne sont pas autorisés à avoir de médicaments sur eux sauf les aérosols pour asthme (avec information au préalable auprès de l'infirmière), Si votre enfant a un traitement médical et en fonction des situations de santé, un programme d'accueil individualisé (PAI) est établi, pour cela vous devez prendre contact avec l'infirmière.

**L'assistante sociale** est présente au collège une journée par semaine. Elle a un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et des familles.

**La psychologue de l'éducation nationale** est présente une journée par semaine. Elle accompagne les élèves dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation. Elle peut aussi faire passer des bilans aux élèves.

**La restauration :**

**Le fonctionnement** : les élèves qui déjeunent à la cantine ont une carte de self. A l'entrée au collège, elle est donnée par l'établissement. Si par la suite, elle est perdue ou dégradée, elle doit être achetée au service d'intendance (3 euros). Les élèves scannent leur carte au début de la ligne de self pour prendre un plateau. Puis les élèves prennent une entrée, un plat et un dessert. Le menu est disponible sur Pronote et le site internet. Le service de cantine fonctionne à partir de 11h40. Les élèves qui n'ont pas de carte de cantine déjeunent à la fin du service.

**Les tarifs de la demi-pension** : 2,95 euros le repas pour les demi-pensionnaires et 3,50 pour les externes. Les familles des DP reçoivent une facture en milieu de trimestre (vacances scolaires). Le paiement peut s'effectuer par chèque, prélèvement mensuel ou liquide auprès du service d'intendance. Les tarifs de la demi-pension sont fixés par le département avec une révision des tarifs en 2023.

Année scolaire 2022/2023	DP5	DP4
Septembre/décembre 2022	191,75 euros	153,40 euros
Janvier/mars 2023	159,30 euros	126,85 euros
Avril/juillet 2023	168,15 euros	132,75 euros

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter le fonds social en s'adressant au secrétariat.

**Les bourses :**

Les demandes de bourses du collège doivent être déposées soit au secrétariat soit sur le site Educonnect du 1er septembre 2022 au 18 octobre 2022. Les familles peuvent prendre contact avec le secrétariat si elles rencontrent des difficultés pour remplir les dossiers.

La campagne des bourses de lycées pour les élèves en fin de classe de troisième se déroule en juin. Les familles ont une information via Pronote et sur le site du collège.

**Les différentes options au collège :**

Sixième	Bi langue Anglais (4h) + Allemand (2h) Bi langue Anglais (4h) + Italien (2h)
---------	---



Collège Joséphine Baker – 1place de la mémoire 86580 Vouneuil Sous Biard – 0586540120 – ce.861457s@ac-poitiers.fr

Cinquième	LV2 Espagnol (2,5h) Latin (+1h)
Quatrième	LV2 Espagnol (2,5h) Langue et culture européenne espagnol(+2h) Latin (+2h)
Troisième	LV2 Espagnol (2,5h) Langue et culture européenne espagnol(+2h) Latin (+2h) Grec (+2h)

La bi langue allemand ou italien commencée en 6<sup>ème</sup> est poursuivie jusqu'en 3<sup>ème</sup>. A partir de la 5<sup>ème</sup> et jusqu'en 3<sup>ème</sup> (Anglais 3h + allemand ou italien 2,5h).

Le latin débuté en 5<sup>ème</sup> est poursuivi jusqu'en 3<sup>ème</sup>.

La LCE espagnol débutée en 4<sup>ème</sup> est poursuivie jusqu'en 3<sup>ème</sup>.

**Le chant choral** : est proposé sur la pause méridienne une fois par semaine, ouvert à tous les élèves disponibles suivant leur emploi du temps. A la fin de l'année, les élèves des chorales de plusieurs établissements sont réunis pour un spectacle.

**Une journée type au collège** : à leur arrivée devant le collège, suivant les horaires d'ouverture du portail, les élèves rentrent dans l'établissement. Ils sont accueillis dans le hall puis se dirigent dans la cour de récréation. A la sonnerie, ils montent se ranger devant leur salle de classe. Les changements de cours, donc de salles se font aux sonneries. Les élèves suivent leur emploi du temps. A la fin des cours de la matinée, en fonction de leur emploi du temps, ils déjeunent à la cantine. Ils quittent l'établissement suivant le régime de sortie et en fonction de leur emploi du temps.

**Les dispositifs d'accompagnement scolaire** sont proposés soit sous forme de devoirs faits, de coup de pouce, de tutorat. Ils sont encadrés par les enseignants, les AED, les AESH ou les services civiques. L'organisation est précisée par le professeur principal. L'accompagnement scolaire est soit demandé par la famille, soit proposé par les enseignants. Il se fait sur inscription. Les élèves inscrits ont l'obligation d'assiduité.

**Le foyer socioéducatif (FSE)** : C'est une association loi 1901 qui a pour but de participer à l'action éducative des élèves par le biais d'activités diverses, mais aussi dans le but de développer chez les élèves le sens des responsabilités. Le FSE peut proposer des ateliers et il gère les photos de classe.

**Partenariat** : des animations sont proposées sur la pause méridienne par des animateurs des maisons de quartiers et des services d'animation jeunes de municipalités.

**L'association sportive (AS)** : des activités sportives sont proposées sur la pause méridienne et le mercredi après-midi. Elles sont encadrées par les enseignants d'EPS. Les élèves doivent prendre une licence auprès de leur professeur d'EPS. Le planning des activités est communiqué par les enseignants d'EPS.

**Les transports scolaires** sont gérés par Grand Poitiers et le transporteur Vitalis : [transports@grandpoitiers.fr](mailto:transports@grandpoitiers.fr), [vitalis&vous@vitalis-rtp.fr](mailto:vitalis&vous@vitalis-rtp.fr)

**Le conseil d'administration et les différentes instances de l'établissement :**

**Le conseil d'administration (CA)** : composé de membres élus, de membres de droit et de membres désignés. Il se réunit au moins trois fois par an. C'est une instance consultative et décisionnaire. Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont dispose l'EPLE.

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)** : c'est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Les membres ne sont pas obligatoirement des membres du CA.



Collège Joséphine Baker – 1place de la mémoire 86580 Vouneuil Sous Biard – 0586540120 – ce.861457s@ac-poitiers.fr

La commission fonds social : les membres sont des membres du CA. Cette instance statue sur des aides financières apportées aux familles qui en font la demande pour assumer des dépenses de restauration, de scolarité et de vie scolaire.

Le conseil de vie collégienne (CVC) : sa constitution est établie par le CA. Le CVC travaille sur des projets autour de la citoyenneté, le vivre ensemble, la solidarité, l'éducation. Ce sont par exemple les élèves du CVC qui ont imaginé le logo du collège et la devise : « **Dans le respect, la diversité, la solidarité, ensemble pour progresser** ».

Le comité hygiène et sécurité : les membres sont obligatoirement membres du CA. Cette commission est chargée de faire des propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

La commission éducative : les membres sont obligatoirement des membres du CA. Cette commission a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans le collège ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche de réponses éducatives personnalisées.

Le conseil de discipline : les membres sont obligatoirement des membres du CA. Le conseil de discipline prononce à l'encontre des élèves les sanctions inscrites au règlement intérieur de l'établissement.

#### **Les élections des représentants des parents (note de service du 29/06/2022 BOEN).**

Les élections des parents se dérouleront le vendredi 7 octobre par correspondance. Le matériel de vote ainsi que la procédure seront remis aux élèves avant le vendredi 30 septembre. Pour les parents éloignés, un envoi postal sera fait. Chaque parent vote, par contre si un parent a plusieurs enfants au collège, il n'a qu'un vote.

#### **Les fédérations de parents d'élèves :**

FCPE : [fcpe-josephine-baker@fcpe86.fr](mailto:fcpe-josephine-baker@fcpe86.fr)

PEEP : [peep.poitiers@gmail.com](mailto:peep.poitiers@gmail.com)

**Bonne année à toutes et tous !**